



Paris, le 22 mars 2013

Madame, Monsieur,
Direction des Ressources Humaines

Les élèves ingénieurs fonctionnaires en 3ème année à l'ENTPE (promotion 58) seraient confrontés, d'après les informations qui leur ont été délivrées, à un calendrier de primo-affectation inadmissible. En effet, leur date d'affectation dans les services est fixée au 1^{er} août alors que la CAP du 2ème cycle de mobilité se tiendra cette année le 14 juin.

Selon la procédure présentée aux étudiants par la DRH, la publication de la liste de postes ouverts pour les primo-affectations n'interviendrait qu'à l'issue de la CAP, c'est-à-dire au mieux le 14 juin au soir. Les ITPE concernés ne connaîtraient alors leur service d'affectation qu'à la mi-juillet, soit moins de quinze jours pour procéder à l'ensemble des démarches inhérentes au déménagement dans une nouvelle ville (notamment la recherche d'un logement).

Cette situation n'est pas acceptable, la prise de poste ne pouvant se dérouler dans des conditions satisfaisantes, tant pour les ITPE que pour les services d'accueil concernés.

Nous demandons que soient immédiatement étudiées et mises en œuvre les mesures correctrices nécessaires pour l'année 2013, et que le calendrier des CAP des années suivantes puisse intégrer cette problématique.

Par ailleurs, je vous rappelle notre demande de concertation sur la constitution de la liste proposée en primo-affectation.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de ma considération distinguée

Laurent JANVIER



Secrétaire Général du SNITPECT-FO